

# VISION PATRIMOINE

## SPECIAL GESTION D'ACTIFS

www.caisse-epargne.fr/actualites-patrimoniales

JUIN 2011



## Songer à nouveau aux marchés financiers

Alors que les rendements de l'assurance vie en euros ont tendance à baisser durablement, d'autres classes d'actifs offrent des perspectives plus attrayantes <sup>1</sup>. L'année 2011 devrait ainsi constituer un bon *momentum* boursier. Explications.

« Hormis au plus fort de la crise en 2008, les classes d'actifs les plus risquées (les actions) n'ont jamais été aussi peu valorisées par rapport aux moins risquées (les obligations), estime Emmanuel Bourdeix, directeur de la Gestion d'actions, de l'Allocation d'actifs et de la Structuration chez Natixis Asset Management. L'abondance de capitaux à investir en Bourse devrait donc favoriser les marchés d'actions, qui pourraient ainsi progresser, en moyenne, de près de 10% en 2011. » Des prévisions confortées par la reprise de la croissance dans les pays développés et par les niveaux élevés affichés dans les pays émergents comme l'Inde, la Chine ou le Brésil.

Par ailleurs, la faible valorisation des actions européennes a atteint un tel point que certaines offrent aujourd'hui des rendements pouvant aller jusqu'à 8 ou 10%. « Mais il ne faut pas privilégier les seules valeurs de rendement, conseille Emmanuel Bourdeix. Il est plus important de raisonner en termes de performance globale, c'est-à-dire qui prend en compte non seulement le dividende versé mais également l'évolution du titre en Bourse. » Les marchés étant le reflet de la croissance économique, il est conseillé de privilégier les valeurs qui tireront bénéfice du dynamisme des pays émergents, qu'elles soient issues de ces pays ou via des entreprises européennes fortement exportatrices. Il est également pertinent d'investir sur des valeurs minières ou d'acheter des produits indexés sur les matières premières. Leurs prix pourraient en effet repartir à la hausse du fait de l'apparition de nouveaux goulets d'étranglement, sur les métaux industriels notamment.

L'évolution des marchés n'étant jamais linéaire, il faudra, pour envisager sereinement un retour en Bourse, y entrer progressivement, en étalant son investissement sur une durée de trois à quatre mois, voire six mois. Il sera enfin impératif de bien diversifier son portefeuille, afin de lisser les risques.

Pour aller plus loin : « En direct de la Bourse » sur [www.caisse-epargne.fr/bourse\\_tableau\\_de\\_bord\\_pc.aspx](http://www.caisse-epargne.fr/bourse_tableau_de_bord_pc.aspx)

<sup>1</sup> Les perspectives mentionnées dans cet article sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

### ÉDITO

« Au cours des dernières années, les épargnants, motivés par des rendements garantis et soutenus, se sont orientés massivement vers les contrats d'assurance vie investis sur des fonds en euros. Or nous arrivons aujourd'hui à un point d'inflexion : les rendements devraient se situer en moyenne à 3% cette année, contre 3,5% à 3,7% en 2010. D'une part, parce que les nouvelles obligations intégrées dans les fonds sont, depuis plusieurs années, de moins en moins rémunératrices. D'autre part, parce que les dernières règles de solvabilité (Solvency II) obligent les gérants qui investissent une partie du capital sur des placements plus dynamiques, donc plus risqués, à mobiliser plus de fonds propres en garantie de ces derniers. Il est donc temps de songer, si ce n'est déjà fait, à une réallocation partielle de votre investissement en euros vers d'autres classes d'actifs, comme les actions. »

Grégoire Bédier, directeur de la Gestion Privée BPCE-Caisse d'Épargne



**CAISSE D'ÉPARGNE**

# Trouver le mode de gestion adapté

Les marchés financiers sont de plus en plus complexes et nécessitent une grande réactivité. Il ne faut donc pas se précipiter tête baissée vers les actions mais sélectionner un mode de gestion adapté à vos besoins et à vos compétences. Deux profils pour choisir, avant de vous lancer, l'option qui vous convient le mieux.

## Vous disposez de temps et d'une bonne connaissance des marchés

«*Ceux qui connaissent bien les marchés financiers et disposent du temps nécessaire pour bien suivre leurs investissements peuvent opter pour une gestion autonome*», conseille Christian Goutte, directeur de la Gestion Privée à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Vous agirez alors directement sur votre portefeuille, en achetant soit des titres vifs, soit des parts ou actions d'OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières) ❶, à travers un compte-titres ou un PEA (plan d'épargne en actions). Certains contrats d'assurance vie multisupports permettent aussi cette gestion libre, en donnant la possibilité d'investir soi-même dans des unités de compte ❶.

Toutefois, si vous êtes familier avec l'univers boursier mais que vous craignez de ne pas avoir la réactivité nécessaire pour bien diversifier et arbitrer vos placements, vous pouvez opter pour la multigestion. Vous choisissez alors d'investir dans des OPCVM d'OPCVM ❶ répondant à la stratégie patrimoniale que vous vous êtes fixée et au risque que vous acceptez de prendre. Plusieurs types d'OPCVM peuvent ainsi convenir aux investisseurs souhaitant limiter le risque actions. Il s'agit par exemple des produits d'allocation d'actifs flexibles conçus pour profiter des phases de hausse des marchés tout en atténuant les risques de baisse. Vous bénéficiez alors d'un premier niveau de délégation de gestion et vous réduisez le risque encouru grâce à la diversité des OPCVM et aux arbitrages opérés par les gérants.

## Vous n'avez ni la disponibilité ni l'expérience suffisantes pour arbitrer vos placements

«*À l'exception d'une minorité d'investisseurs très avertis, je conseille à ceux qui n'ont ni le temps ni les compétences nécessaires de confier leur portefeuille à des professionnels, par le biais d'un mandat de gestion (dans le cadre d'un contrat d'assurance vie multisupports ou d'un PEA), note Christian Goutte. Le client s'en remet à un expert qui sélectionne, gère et réalise tous les arbitrages, avec la recherche du meilleur rapport risque/performance. Il bénéficie d'une plus grande réactivité que s'il gérait lui-même son compte*», poursuit-il.

Avant de mettre en place un mandat de gestion, le chargé d'affaires en Gestion Privée déterminera l'orientation de gestion qui vous correspond le mieux. La Caisse d'Épargne en propose quatre : Prudente, Équilibre, Vitalité et Audace. Une gestion Prudente aura par exemple une exposition aux actions de 30% au maximum, donc un risque modéré, et correspond à une logique d'investissement de moyen terme (au moins trois ans). Pour choisir, «*le chargé d'affaires en Gestion Privée vous interrogera sur votre patrimoine personnel, vos objectifs d'investissement, votre horizon de placement, le risque que vous acceptez de prendre et votre expérience des marchés financiers*», explique Christian Goutte. Disposant d'un mandat pour administrer votre portefeuille, le gérant fait ensuite évoluer l'allocation en fonction de vos contraintes et des fluctuations du marché. En relation avec ces experts, le chargé d'affaires en Gestion Privée vous tient informé régulièrement des choix opérés et des performances réalisées.

❶ Ces placements constituent une alternative à des placements dynamiques risqués de type action. Ils permettent de profiter du potentiel de performance en contrepartie d'une certaine prise de risque.

## LEXIQUE

**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Produit d'épargne agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), ou toute autre autorité compétente, et investi dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance...) selon des critères indiqués dans chaque prospectus. Les OPCVM sont gérés par des sociétés de gestion de portefeuille, elles aussi agréées par l'AMF, ou toute autre autorité compétente. Un OPCVM offre la possibilité d'accéder à un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées.

**OPCVM d'OPCVM** : Organisme investi principalement en parts ou actions d'autres OPCVM. Ces OPCVM sont agréés dans les mêmes conditions que les autres OPCVM. Ils peuvent avoir, en revanche, un devoir d'information des porteurs particulier et peuvent déclarer si l'OPCVM a vocation à investir entre 5 et 10%, entre 5 et 50% ou plus de 50% dans d'autres OPCVM.

**Unités de compte (UC)** : Supports d'investissements qui composent les contrats d'assurance vie, autres que les fonds en euros. La valeur des UC évolue à la hausse comme à la baisse. L'assureur garantit le nombre d'UC mais pas leur valeur durant l'exécution du contrat.



Pour plus d'informations : Prenez rendez-vous avec l'un de nos chargés d'affaires Gestion Privée ou consultez le site [www.caisse-epargne.fr/actualites-patrimoniales](http://www.caisse-epargne.fr/actualites-patrimoniales).



**CAISSE D'ÉPARGNE**